

— "AUSSPRACHE" —

Egon Kurt Furgler I

o.715.4. - PO/vz

Le 4 juillet 1978

URGENT

CONFIDENTIEL

Note au Chef du département

Visite du Secrétaire général
des Nations Unies.

Membres du KGB au sein du
personnel des Nations Unies
à Genève.

Nous savons que le Chef du département fédéral de justice et police a l'intention de parler lors de la séance du Conseil fédéral du 5 juillet des récentes révélations de M. Rezoun au sujet de M. Dneprowski, futur chef du personnel de l'ONU à Genève, ainsi que d'autres membres du personnel de l'ONU qualifiés d'agents du KGB.

D'autre part, le Secrétaire général des Nations Unies fera une visite de courtoisie au Président de la Confédération ainsi qu'à M. le Conseiller fédéral Furgler. La Suisse ne peut évidemment se fonder vis-à-vis des Nations Unies sur des révélations de la presse, mais celles-ci ne peuvent être ignorées non plus, ne serait-ce qu'à cause de l'émotion qu'elles ont provoquée dans l'opinion publique.

Il conviendrait donc que vous abordiez ce problème lors de la visite personnelle que vous fera M. Waldheim.

- 2 -

Il y a lieu tout d'abord de demander aux Nations Unies de faire preuve de vigilance dans le choix du personnel qu'elles affectent à Genève. En effet, ce personnel jouit d'immunités et de privilèges étendus qui lui sont accordés dans l'intérêt de l'Organisation. Tout abus est de nature à porter préjudice au crédit de cette dernière en Suisse.

La Suisse ne peut se prononcer à l'heure actuelle sur la véracité des accusations portées par M. Rezoun et reprises par la presse, mais elle souhaite être informée par les Nations Unies de toute action irrégulière commise éventuellement sur son territoire. Si elle devait arriver à la conclusion de son côté que des abus ont effectivement été commis en Suisse et qu'ils portent atteinte à la sécurité de l'Etat, elle se réserve de prendre les mesures nécessaires en informant bien entendu au préalable les Nations Unies.

Nous ne pouvons évidemment prendre ces mesures que sur la base de notre accord de siège; celui-ci ne contient aucune clause relative aux atteintes à la sécurité de l'Etat, mais nous pouvons agir en vertu du droit coutumier.

Il nous semble important que le Conseil fédéral fixe une argumentation commune pour les deux départements intéressés, argumentation qui ne soit blessante - vu l'absence actuelle de preuves - ni pour l'URSS, ni pour les Nations Unies. Si l'appartenance des fonctionnaires soviétiques au KGB devait être prouvée, il serait souhaitable de traiter l'affaire avec la plus grande discrétion, si possible sans communiqué de presse triomphaliste et de ne pas agir à l'insu des Nations Unies ou sans les consulter.

- 3 -

En conclusion, nous signalons à votre attention que M. Davidson, Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les affaires administratives, nous a dit le 29 juin à Genève que M. Dneprowski était un fonctionnaire très compétent qui remplissait parfaitement ses fonctions. M. Davidson a ajouté que les Nations Unies savaient pertinemment que les fonctionnaires des pays de l'Est étaient des informateurs et que c'était là un des "facts of life" dont elles devaient s'accommoder.

Division politique III


(Pometta)